Informations de base	
2011/2041(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, article 50 et article 56, paragraphe 3: commissions associées et renvoi en commission en cas de rejet d'une proposition de la Commission, interprétation **Subject** 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2041(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Interprétation du règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 242
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/7/05369